

Fév 2011  
Mars 2011

Bulletin d'information n° 3

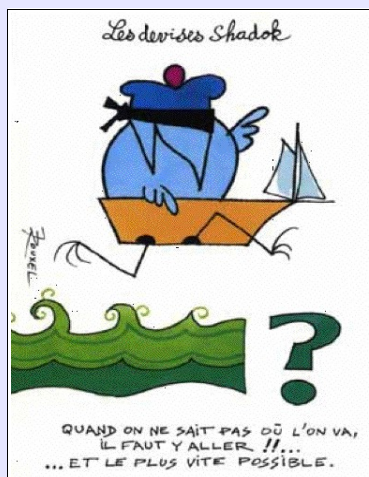
## Processus électoraux et dialogue en panne

### EDITO

Six mois... cela fait plus de six mois que l'ENSM existe...

Deux conseils d'administration ont eu lieu, mais toujours aucune perspective d'élection concernant la représentation des personnels. Aucune élection de prévue quelque soit le domaine concerné : CTP, CA, CNESER.

Côté études, les programmes ont été publiés courant du mois de mars. Si on peut se féliciter que ce nouveau programme soit enfin publié, ils apportent malheureusement plus de questions que de réponses.



### A propos du dialogue social et des élections

Des réunions mensuelles ont été mises en place par la direction avec les organisations syndicales.

Après avoir participé à plusieurs réunions, la CGT-SNPAM a décidé de ne plus participer à ces réunions dans la mesure où ces réunions n'aboutissent à aucun travail concret entre syndicats et administration. La CGT-SNPAM ne veut pas cautionner ce pseudo dialogue social.

#### Du règlement intérieur

Lors de la réunion du mois de mars, le directeur général avait indiqué aux organisations syndicales qu'un groupe de travail serait mis en place pour travailler sur le règlement intérieur.

Plus d'un mois après toujours rien ; l'ébauche du règlement intérieur a été présentée au conseil d'administration sans que les représentants des personnels n'aient été associés à aucun moment.

Il est vrai que les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

#### Des élections au CNESER

Pareillement que pour le règlement intérieur, lors de la réunion de fin février entre la direction et les syndicats, la direction avait indiqué que l'ENSM devait participer aux élections du CNESER.

Ces élections ont eu lieu le 22 mars... mais rien au sein de l'ENSM.

NDR: cf. encart page 3 sur le CNESER.

#### Des élections au conseil d'administration

Là encore RIEN n'est fait par la direction pour mettre sur pied les élections des représentants des personnels au conseil d'administration. Au final le conseil d'administration provisoire s'installe dans la durée... Le prochain conseil d'administration, prévu au mois de juin se fera encore avec un conseil provisoire ?

#### Des élections au conseil technique paritaire

Faute de dérogation permettant à l'ENSM d'organiser des élections anticipées, les élections du conseil technique paritaire auront lieu avec les autres élections de CTP, à savoir vers la fin de l'année 2011... Donc pour les ATEC, pas d'évolution de statuts avant la 1<sup>ère</sup> CTP (janvier 2012 ?).

### Le recours contre le décret ENSM



La CGT a déposé en octobre 2011 un recours devant le conseil d'état contre certains articles du décret de création de l'ENSM.

Ce recours a été considéré comme recevable par le conseil d'état. Il a fait l'objet d'un contre-mémoire de la part du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui est signataire du décret).

Ce recours devrait être instruit dans les mois à venir... Affaire à suivre.

## Les grandes lignes du Conseil d'administration du 14 mars 2011

### Les votes du CA du 14/03/11

Le 14 mars 2011 s'est tenu le deuxième conseil d'administration de l'ENSM. Les points suivants ont été votés :

- **Plan de spécialisation**  
*Ce plan de spécialisation a certes été voté, mais il n'a pas reçu un large approbation.*
- **Comptes financiers de clôture** des 4 ENMM
- **Convention avec les armateurs de France**  
*A travers cette convention, l'ENSM s'engage à rembourser les frais d'embarquement des élèves... L'ENSM sera donc sûrement le SEUL établissement d'enseignement supérieur qui paie les futurs employeurs pour les stages de ses étudiants.*
- **Attribution et gestion des bourses**  
*Idem que par le passé*
- **Contrat et grille de rémunération des contractuels**  
*Ces grilles sont globalement calées sur celles de la fonction publique, légèrement remontées.*
- **Indemnités de frais de déplacement**  
*60€/nuît en province, 90€/nuît à Paris*
- **Tarifs des formations VTS**

### Le plan de spécialisation 2011/2012

#### LE HAVRE :

- **filière A** : O1 - 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année
- **passerelle** filière B vers filière A

#### MARSEILLE

- **filière A** : O1 (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année)
- **filière OCQP** : 2<sup>e</sup> année

#### NANTES

- **filière A** : O1 1<sup>e</sup> année
- **filière B** :
  - chef mécanicien illimité,
  - Probatoire chef de Quart passerelle
  - Module Chef de Quart passerelle pour chef de quart machine
  - Officier chef de Quart passerelle
  - Capitaine 3000
  - Capitaine

#### SAINT MALO :

- **filière B** :
  - Officier chef de Quart Machine (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)
  - Officier chef de Quart machine provenance Bac Pro
  - Chef mécanicien 3000 kW
  - Chef mécanicien 8000 kW

## Zoom sur le plan de spécialisation

Lors du conseil d'administration du 14 mars 2011, le plan de spécialisation des quatre centres a été présenté.

### Pour Marseille et le Havre

Le plan présenté pour la filière A n'est pas pérenne (cf. article ci dessus), mais de trop fortes modifications structurelles n'étaient pas envisageables pour la promo rentrant en 2011A terme deux options sont envisagées :



- **1<sup>ère</sup> option : une promotion réalise tout son cursus sur un seul site ; chaque site accueille une nouvelle promotion une année sur deux .**

L'année n, le site A accueille les 1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années et le site B accueille les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années.

L'année n+1, on inverse, le site A accueille les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années et le site B les 1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années.

- **2<sup>e</sup> option : une promotion réalise son cursus initial (1e, 2e et 3e année) sur un seul site et la 5<sup>e</sup> année sur un autre site.**

Les sites A et B accueillent une année sur deux une nouvelle promotion.

Les étudiants rentrés l'année N font leur 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année sur le site A et leur 5<sup>e</sup> année sur le site B ; les étudiants rentrés l'année N+1 font leur 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année sur le site B et leur 5<sup>e</sup> année sur le site A .

La première option n'est pas réaliste, à moins de préparer la fermeture d'un site. En effet cette option entraîne un trop grand déséquilibre : un site se retrouverait avec uniquement les 2<sup>e</sup> années puisque les 4<sup>e</sup> années sont en mer ? Les enseignants seraient mutés une année sur deux ?

La deuxième option est plus équilibrée en terme de répartition d'effectifs, mais elle méconnaît totalement le contenu de la formation de 1<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année. Cette option revient à avoir une année des 1<sup>e</sup> et une autre année des 5<sup>e</sup> années sur un site. Or les intervenants en 1<sup>e</sup> année (orientée sciences fondamentales) ne sont pas les mêmes qu'en 5<sup>e</sup> année (orienté monde professionnel) : un professeur de mathématique de 1<sup>ère</sup> année ne pourra enseigner la machine en 5<sup>e</sup> année....

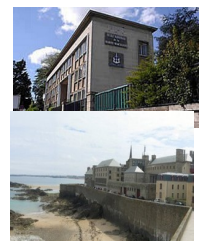
### Pour St Malo et Nantes

St Malo se spécialise dans la formation professionnelle machine et Nantes la formation professionnelle pont.

En parallèle deux classes de premières années de la nouvelle filière O1 seront ouvertes à Nantes, mais la poursuite en 2<sup>e</sup> année ne se fera qu'à Marseille ou au Havre. Difficile d'y voir une logique...

Les professeurs et les élèves de Nantes ont fait lire une lettre dans laquelle ils souhaitent faire valoir l'intérêt de conserver une classe de 5<sup>e</sup> année sur Nantes.

M.Chedmail, directeur de centrale Nantes, a alors abondé dans ce sens en indiquant que l'environnement du site de Nantes offre un environnement profitable non seulement aux étudiants de 5<sup>e</sup> années mais aussi aux enseignants chercheurs (NDR : l'Ecole de Centrale Nantes travaille sur la simulation dans le domaine maritime et dispose de bassins d'essai des carènes).



## Zoom sur l'ébauche de règlement intérieur



La direction de l'ENSM a présenté une **ébauche** du règlement intérieur au Conseil d'administration du 14 mars.

L'essentiel de cette ébauche porte sur les conseils existants ou à venir au sein de l'ENSM.

### **Le conseil d'administration :**

La composition des membres élus est précisée comme suit :

- 4 enseignants (dont un contractuel et un enseignant chercheur s'il au moins 2,5 ETP enseignant chercheur)
- 2 représentants des personnels non enseignants.
- 2 représentants des élèves (un filière A, un filière B)

Il faut **25% des membres** pour pouvoir inscrire une question à l'ordre du jour , ce qui impose qu'une question soit

supportée par au moins 6 membres **soit la totalité des représentants des personnels ENSM.**

### **Conseil des études :**

Ce conseil est consulté sur les orientations des enseignements de la formation initiale et continue, sur les demandes d'habilitation et les projets des nouvelles filières ainsi que sur l'évaluation des enseignements.

Il y aurait le directeur général, le directeur des études, les 7 chefs de départements, 8 élèves (5 de la filière A et 3 de la filière B), 5 personnalités extérieures....

Si les élèves dispose de représentants au sein du conseil des études, ce n'est pas le cas des enseignants : **Aucun représentant des enseignants** n'est prévu au sein de de ce conseil !

Certes les chefs de départements sont des enseignants, mais ils ne sont **pas**

**choisis par leurs pairs** . En outre TOUT les chefs de département sont des personnels sous **statut militaire**, ce qui, en raison de la pression hiérarchique, ne garantie pas une liberté de parole au sein de ce conseil.

### **Conseil scientifique :**

Aucun enseignant n'est actuellement prévu dans ce conseil. Hors ce conseil se prononce sur les programmes de formation initiale et continue.

### **Conseil de centre :**

Le conseil de centre est composé du Directeur général, directeur de centre, deux représentants des élèves et deux représentants des enseignants, un représentant des agents, le président de la communauté de commune, le président du conseil régional, le président de la chambre de commerce et quatre personnalités extérieures.

## Le nouveau programme de formation



Le nouveau programme de la future formation d'officier de 1<sup>ère</sup> classe est paru au journal officiel et est consultable sur le site de l'UCEM ([www.ucem-nantes.fr](http://www.ucem-nantes.fr), onglet référentiel / O1MM).

Ce nouveau programme implique de profondes modifications de la formation, non concertées avec la communauté enseignante.

Il se démarque notamment par une très forte diminution des volumes horaires dans les domaines professionnels, notamment dans tout ce qui est applications pratiques.

En ce qui concerne les applications pratiques des cours dispensés, le volume horaire est globalement divisé par deux.

Matière	Nouveau (ancien) horaire
TP Navigation	57H (72h)
TP Elec.	30h (144h)
TP Machine/Aux.	75H (190 h)
TP Anglais	78h (135 h)
TP Automatique	27h (76h)
<b>TOTAL TP</b>	<b>267h (617h)</b>

Il serait surement utile de s'interroger sur l'adéquation de ce nouveau programme aux critère STCW... Il semble difficile d'atteindre les critères de compétences STCW avec ce nouveau référentiel.

## La CNESER, qu'est ce que c'est ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est consulté sur la politique d'enseignement supérieur et de recherche et peut être amené à intervenir sur des questions disciplinaires.

Présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, le Cneser comprend 68 membres : 45 représentants des universités et établissements assimilés (personnels et étudiants), et 23 personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux. Le ministère consulte le Cneser avant toute décision politique concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour nous contacter : [cgtsnpam.ensm@yahoo.fr](mailto:cgtsnpam.ensm@yahoo.fr)

Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer Affaires Maritimes  
Quai de Marans 17021 LA ROCHELLE CEDEX 1